

Les études de médecine et la démographie médicale sont des thèmes qui occupent régulièrement le devant de la scène publique suisse. Les problèmes qui se posent dans ce contexte sont très complexes. Il s'agit d'une part de former davantage de médecins, mais, d'autre part, l'argent nécessaire à cette fin n'est pas toujours disponible. A cela s'ajoutent les questions liées à l'explosion des coûts de la santé. Les compétences en la matière sont largement réparties entre différents niveaux et domaines politiques; quant aux intérêts en jeu, ils sont eux aussi très divers. Consciente de la complexité de cette problématique, la CUS entretient un dialogue étroit avec ses partenaires institutionnels et se penche sur toutes les questions qui relèvent de son domaine.

Nouveau président de la CUS

Le 1^{er} décembre 2011, la CUS s'est dotée d'un nouveau président pour la période 2012/2013; il s'agit du Conseiller d'Etat Christoph Eymann, chef du Département de l'éducation du Canton de Bâle-Ville. La vice-présidence continuera d'être exercée par le Secrétaire d'Etat, Monsieur Mauro Dell'Ambrogio.

La CUS a été présidée ces deux dernières années par Monsieur Bernhard Pulver, président du Gouvernement et directeur de l'instruction publique du Canton de Berne. Elle tient à lui exprimer ici toute sa reconnaissance pour le discernement et l'engagement avec lesquels il a exercé son mandat, demeurant toujours prêt à rechercher des solutions de compromis. Durant ces deux ans passés à la tête de la

CUS, Monsieur Pulver n'a eu de cesse que la Confédération et les cantons travaillent de concert en faveur des universités.

Christoph Eymann



C'est le chef du Département de l'éducation du Canton de Bâle-Ville, le Conseiller d'Etat Christoph Eymann, qui présidera la CUS en 2012 et

2013. Monsieur Eymann est docteur en droit. Avant d'être élu au Gouvernement bâlois, en 2001, il a dirigé l'Union des arts et métiers de ce canton. Monsieur Eymann a également siégé au Conseil national, de 1991–2001, sous la bannière du Parti libéral-démocratique. L'un de ses sujets de prédilection est la promotion des investissements étatiques en faveur de la formation, dans le but de renforcer la compétitivité internationale de l'espace suisse des hautes écoles et celle de la place scientifique helvétique.

Le Secrétaire d'Etat Mauro Dell'Ambrogio, vice-président de la CUS depuis 2008, a été confirmé dans cette fonction pour deux années supplémentaires.

Formation des médecins: un défi pour la CUS

En 2010, les membres de la CUS ont chargé le Secrétariat général d'examiner, du point de vue de la politique de la formation, les défis à venir dans le domaine de la formation universitaire médicale.

Dans le paysage universitaire suisse, la médecine humaine est, à plusieurs titres, un cas à part. Il s'agit d'une discipline onéreuse. En 2009, les charges du domaine «Médecine et pharmacie» de l'Université de Berne (y incluses les subventions aux hôpitaux universitaires pour la formation clinique) ont représenté près de la moitié des charges totales de l'institution. Cette même année, la médecine humaine a regroupé à elle seule 38% des charges de l'Université de Lausanne. Dans le cadre de l'Accord intercantonal universitaire (AIU), les cantons paient près de cinq fois plus pour leurs étudiants en médecine dès la troisième année d'études que pour un étudiant en sciences humaines.

Les études de médecine combinent à la fois une formation scientifique et professionnelle. Pour cette raison, les Facultés entretiennent des liens très étroits avec les hôpitaux. Dans certains cantons, comme le canton de Vaud, ce rapprochement est si avancé qu'on s'achemine même vers une gouvernance commune (projet MEDUNIL).

On peut relever enfin les rapports particuliers des Facultés de médecine avec la Confédération. D'une part, leurs activités d'enseignement sont soumises à un cadre légal contraignant qui n'a d'équivalent pour aucune autre discipline universitaire, à savoir la loi fédérale sur les professions médicales universitaires (LP-Méd). D'autre part, des organes nationaux tels que la CIMS (Commission interfacultés médicales suisse), la CMU (Conférence pour la médecine universitaire) de la CRUS ou la MEBEKO (Commission fédérale des professions médicales) n'ont pas de pendant dans les autres disciplines universitaires. La nouvelle loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) demeure dans cette logique en instaurant un seul comité disciplinaire, à savoir le comité permanent pour la médecine universitaire.

Diversification des masters?

Afin de remplir son mandat, le Secrétariat général de la CUS a conduit plusieurs entretiens avec des personnalités issus des milieux académiques, administratifs et professionnels. Plusieurs sujets ont été abordés: les capacités d'études, le numerus clausus, l'interprofessionnalité, la diversification des masters, l'interface entre la formation prégraduée et postgrade,

l'impact de l'introduction des DRG ou la médecine de premier recours.

En toile de fond de ces discussions est apparue une question fondamentale: de quel type de médecin-e aura-t-on besoin demain? Sachant qu'il faut au minimum douze ans pour former un étudiant à la pratique indépendante de la profession et que les coûts sont importants, le défi est de taille. La CUS n'est qu'un des nombreux acteurs impliqués dans la formation pré-graduée des médecins, mais ses membres en sont les principaux bailleurs de fonds. Pour cette raison, il fait sens de poursuivre la discussion dans des domaines où la CUS et ses membres disposent de compétences propres. L'idée qui a paru la plus pertinente à approfondir concerne l'orientation différenciée au niveau du master.

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de Bologne, les futurs médecins suivent une formation de six ans composée d'un bachelor et d'un master en médecine. Certains pensent que l'on pourrait mieux tirer profit de ce système en mettant sur pied des formations différenciées au niveau du master, avec des spécialisations possibles dans les domaines «clinique», «recherche», «médecine de premier recours» par exemple. Une telle évolution se situe dans l'esprit de la réforme de Bologne, qui a

divisé la formation de base en deux étapes. Elle permettrait également de mieux cibler les contenus d'apprentissage et de mieux tenir compte de la variété des compétences et des profils requis dans le cadre de l'exercice de la médecine. On pourrait envisager qu'à terme, de tels changements aboutissent à une utilisation plus rationnelle des ressources humaines et financières et à un raccourcissement de la formation postgrade. Une telle réflexion pourrait trouver un écho positif dans les institutions qui ont commencé à se pencher sur les questions liées à l'interprofessionnalité.

Une proposition iconoclaste

Cette proposition est iconoclaste, car elle va à l'encontre de deux dogmes en vigueur dans la formation médicale. Le premier est qu'il est indispensable que tous les médecins, quelle que soit leur orientation professionnelle future, suivent la même formation prégraduée. Ce principe a pour effet que seuls les étudiants qui ont commencé en première

année de bachelor peuvent espérer, douze à quinze ans plus tard, devenir médecin avec le titre FMH. Ce modèle de formation ne fait aucune place à des jeunes qui auraient commencé leur formation dans un autre domaine (par ex. biochimie, informatique, etc.) et qui auraient les capacités de poursuivre (et non pas recommencer à zéro) des études en médecine. Il commence toutefois à être battu en brèche avec la stratégie médicale des Ecoles polytechniques qui prévoit la mise en place de passerelles entre le bachelor EPF et le master en médecine humaine.

Le deuxième dogme que remet en cause cette proposition est que les futurs médecins ont besoin de temps pour choisir leur spécialisation. Ce choix tardif est confirmé par une étude de Buddeberg-Fischer montrant qu'en Suisse, 40% des femmes et 49% des hommes ne savent pas encore durant la dernière année des études de médecine vers quelle spécialité ils souhaitent s'orienter. Après quatre ans de formation postgrade, ce taux est encore de 15%. L'étude conclut que

dans bien des cas, la spécialisation résulte de la disponibilité des postes de médecins assistants et semble moins être le résultat d'un choix délibéré depuis le départ. Cette indécision est un luxe qui coûte cher au système. Une orientation plus précoce permettrait par ailleurs d'éviter que des étudiants motivés par la médecine de famille s'en détournent après avoir été happés par le monde hospitalier.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que durant ces dernières années, les Facultés de médecine suisses ont connu des bouleversements importants avec la réforme des études de médecine, l'introduction du système de Bologne et l'adaptation aux nouvelles bases légales. Un autre élément à prendre en compte est qu'une telle évolution pourrait remettre en cause le catalogue des objectifs et l'examen fédéral, deux piliers du système actuel. Pour toutes ces raisons, cette thématique doit être approfondie en concertation avec les milieux concernés et la CRUS.

En bref

Médecine: Capacités 2012-2013

La CUS a pris connaissance des capacités d'accueil et des capacités cliniques en médecine humaine, dentaire, vétérinaire et chiropraxie au semestre d'automne 2012/13.

- L'Université de Fribourg a augmenté ses capacités cliniques en médecine humaine de 80 à 96.
- L'Université de Lausanne a augmenté ses capacités d'accueil théoriques en médecine humaine de 197 à 250 (cette université ne pratique pas le numerus clausus).

- L'Université de Bâle a réduit ses capacités d'accueil en médecine dentaire de 40 à 37 places et ses capacités cliniques de 32 à 26 places. Cette adaptation a eu lieu afin d'adapter le nombre d'étudiants aux ressources de l'Institut de médecine dentaire.

Contributions liées à des projets 2012

En automne 2011, les Chambres fédérales ont adopté les crédits relatifs aux contributions liées à des projets 2012.

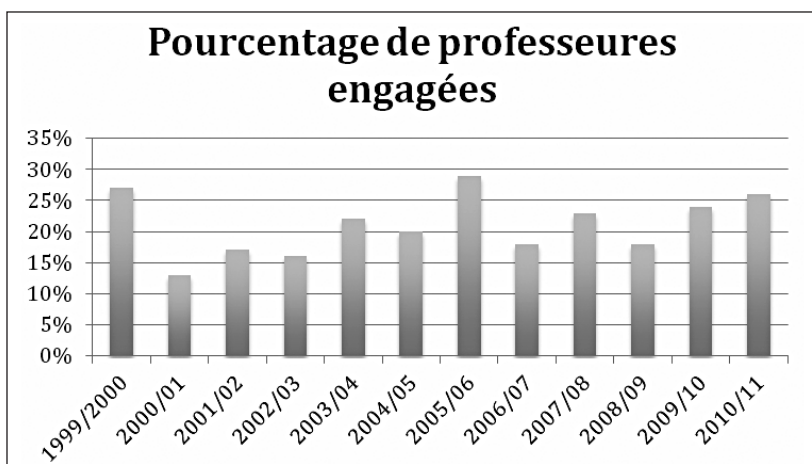
Les montants que la CUS avait déjà fixés ont dès lors pu être répartis entre les différents projets.

SystemsX.ch	10'350'000.-
NanoTera.ch	5'000'000.-
Pôle national en administration publique	1'750'000.-
Swiss School of Public Health SSPH+	3'000'000.-
Réseau Cinéma CH	485'976.-
Programme fédéral Egalité des chances	3'680'000.-
Réseau Etudes genre CH	1'500'000.-
Soutien à la formation doctorale Pro*Doc	7'500'000.-
AAA/SWITCH	2'000'000.-
E-lib.ch	1'200'000.-
Coordination Bologne	400'000.-
Mesurer les performances de la recherche	400'000.-
Centre de droit des migrations	759'304.-
Partenariat en théologie protestante et sciences des religions des universités du Triangle AZUR	800'000.-
Swiss Plant Science Web	695'000.-
HP2C	3'220'000.-
AGROVET-STRICKHOF	750'000.-
Total	43'490'280.-

Egalité des chances: professeures 2011

La CUS a approuvé par voie de correspondance la répartition des primes d'incitation, versées au prorata du nombre de professeures engagées par les universités cantonales en 2011. Sur 211 engagements, 55

postes ont été attribués à des femmes (= 26,1%). Depuis le début du programme, en 2000, ce pourcentage a fluctué entre 13% et 29%. Le nombre total de professeures a passé de 7% en 2000 à 17% actuellement.



Message FRI 2013-2016: Prise de position de la CUS

La CUS a été sollicitée par le Secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche Mauro Dell'Ambrogio et la Directrice de l'OFFT Ursula Renold pour prendre position sur le Message FRI 2013-2016 dans le cadre de la consultation des offices. Elle a été intégrée à cette procédure, bien qu'elle ne soit pas elle-même un organe de la Confédération.

La CUS s'est félicitée que le Conseil fédéral octroie au domaine FRI une augmentation financière supérieure à la moyenne. Elle a toutefois relevé que les moyens alloués aux universités cantonales et aux EPF demeuraient insuffisants pour couvrir les besoins de ces institutions durant la période considérée.

S'abonner en ligne au CUS-Info

par mail ou par poste sous la rubrique «Publications» à www.cus.ch.

Edition et rédaction:

Secrétariat général de la
Conférence universitaire suisse

Adresse:

Conférence universitaire suisse
Sennweg 2, Case postale 576
3000 Berne 9

Tél.: 031/306 60 60, Fax: 031/306 60 70
cus@cus.ch, <http://www.cus.ch>